

Message à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcin du Québec

MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT  
LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)

**Deuxième cas de DEP**

L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic **d'un deuxième** cas de DEP au Québec en lien épidémiologique avec le cas déclaré hier. Les résultats de laboratoire ont confirmé le diagnostic hier.

**L'élevage est aussi un engraissement du même réseau de production qui comprend environ 2800 porcs et est situé dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans l'ouest de la Montérégie.**

L'enquête épidémiologique suit son cours par le vétérinaire avec le propriétaire des porcs. Un véhicule de transport impliquant une même pouponnière source a alimenté récemment le site déclaré hier et celui d'aujourd'hui. Ce deuxième site a aussi été mis en quarantaine et l'éleveur collabore avec l'EQSP au déploiement du Plan d'action sur la DEP.

Des échantillons sont prélevés aujourd'hui sur le site de pouponnière de même que d'autres sites de production porcine en liens épidémiologiques avec la pouponnière et le véhicule de transport afin d'identifier la source potentielle de la maladie et de circonscrire l'éclosion actuelle le plus rapidement possible. Les résultats de ces tests devraient être connus lundi prochain.

L'EQSP a contacté les intervenants au site déclaré hier afin de les informer de la biosécurité rehaussée à mettre en application lors des visites à ce site. Le même travail sera entrepris dans les plus brefs délais pour le site déclaré aujourd'hui.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

**Mesures de biosécurité**

**Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à [www.accesporcqc.ca](http://www.accesporcqc.ca) via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».**